CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

1998-1999

Québec

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 1999
Bibliothèque nationale du Canada 1999

Tous droits réservés pour tous pays.
Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielle, interdites sans autorisation de la Corporation d'hébergement du Québec.

© Gouvernement du Québec

100-04759/

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 1998 - 1999

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de la Ministre 2

Lettre du Président 3

Message du Président-directeur général 4
- Vers la transformation de la CHQ
- Autres faits saillants
- Les états financiers

Membres du conseil d'administration 5

Rapport du Vérificateur 6

États financiers
- Opérations et excédent 7
- Capital d'apport 8
- Bilan 9
- Évolution de la situation financière 10
- Notes complémentaires 11

LETTRE DE LA MINISTRE

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités 1998-1999 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre,

Pauline Marois

Madame Pauline Marois
Ministre de la Santé et des Services sociaux,
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2M1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous déposer le Rapport d'activités 1998-1999 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

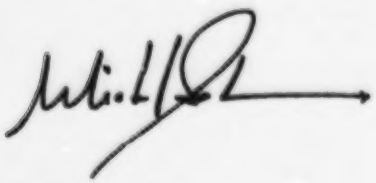

Michel Salvas

VERS LA TRANSFORMATION DE LA CHQ

La réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée par le ministre des Finances dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998 prévoyait notamment que la Corporation d'hébergement du Québec deviendrait une personne morale à fonds social, mandataire de l'État et que ses états financiers seraient comptabilisés au même titre que ceux des autres entreprises publiques du gouvernement. Cette orientation faisait suite aux recommandations contenues dans le rapport du comité d'étude sur la comptabilité gouvernementale.

Le projet de *Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec* (projet de loi no 53) visant à donner suite à cette réforme, a été inscrit au processus législatif gouvernemental au printemps 1999. Cette loi, une fois adoptée par l'Assemblée nationale, entraînera, au cours du prochain exercice, une restructuration administrative et financière de la Corporation d'hébergement du Québec visant à la transformer en entreprise publique.

AUTRES FAITS SAILLANTS

Une des importantes réalisations de la CHQ durant l'exercice 1998-1999 demeure la construction, selon un processus accéléré de gestion, de 11 centres d'hébergement et de soins de longue durée dans les régions périphériques de Montréal, dans l'Outaouais et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces projets sont prévus être réalisés dans un délai de 12 mois, pour des coûts prévus de l'ordre de 100 M$.

Durant la même période, la CHQ a octroyé des contrats pour une somme de 70 M$ concernant 17 projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Parmi ceux-ci, citons la construction du nouvel hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, la relocalisation du Manoir Grand-Moulin (St-Eustache), l'agrandissement et la rénovation fonctionnelle du centre d'accueil Father-Dowd (Montréal), la construction d'un CHSLD et le réaménagement du Foyer Harricana (Amos), la construction d'un CHSLD et le réaménagement du CLSC du Marigot (Laval), la construction d'un CHSLD et le réaménagement du CLSC Ste-Rose de Laval, la relocalisation de la direction de la santé publique de la régie régionale de la Montérégie (Longueuil).

Enfin, la CHQ, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, a procédé à la mise à l'étude de 34 nouveaux projets, dont le coût total d'immobilisation est évalué à 309 M$.

LES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Le conseil s'est également assuré que les systèmes informatiques supportant les opérations de la Corporation passeront le cap de l'an 2000.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le Président-directeur général,

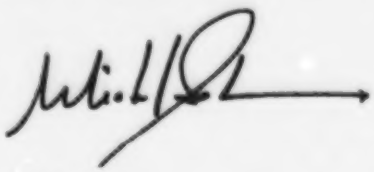

Michel Salvas

Sainte-Foy, le 29 juin 1999

Monsieur Michel Salvas	Président-directeur général
Monsieur Denis Lafrenière	Secrétaire-trésorier
Monsieur Herman Bigras	Directeur général de la Construction
Monsieur Serge Thibault	Directeur des affaires immobilières
Monsieur Hung Do	Administrateur

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1999 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

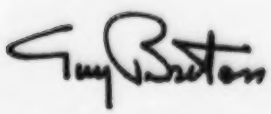

Guy Breton, FCA

Québec, le 17 juin 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Revenus		
Subvention du gouvernement du Québec	189 177	180 994
Subvention du gouvernement du Canada (note 4)	1 125	701
Contributions des locataires	1 346	1 272
Intérêts sur créances du gouvernement	27 332	-
Intérêts sur créances des établissements	14 167	12 544
	233 147	195 511
Dépenses		
Intérêts sur emprunts - net (note 5)	232 814	195 343
Frais de gestion - net (note 6)	180	115
Autres dépenses - net (note 7)	153	53
	233 147	195 511
AUTRES OPÉRATIONS		
Revenu (Perte) de location - net (note 8)	577	(212)
Gain (Perte) sur aliénation d'immobilisations	164	(62)
Réduction de valeur d'immobilisations	-	(20 504)
	741	(20 778)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	741	(20 778)
EXCÉDENT AU DÉBUT	-	5 376
	741	(15 402)
Virement du capital d'apport au déficit (note 15)	-	15 402
EXCÉDENT À LA FIN	**741**	**-**

CAPITAL D'APPORT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT	299 834	268 241
Subventions du gouvernement du Québec:		
Acquisitions d'immeubles	-	431
Remboursement de la dette à long terme (capital) sur les immobilisations de la Corporation	23 580	14 835
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût à la date d'acquisition	6 776	24 199
Contributions des locataires	4 537	7 535
Cession à titre gratuit et autres apports	-	(5)
	334 727	315 236
Virement du capital d'apport au déficit (note 15)	-	(15 402)
SOLDE À LA FIN	334 727	299 834

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	-	634
Placement temporaire - au coût (note 17)	500	476
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	55 731	55 701
Débiteurs	309	284
	56 540	57 095
CRÉANCES À RECEVOIR (note 10)	3 240 448	3 023 025
IMMOBILISATIONS (note 11)	1 227 355	1 024 413
	4 524 343	**4 104 533**
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	5 035	-
Dû au gouvernement du Québec	-	1 646
Créditeurs et retenues sur contrat	40 004	22 786
Intérêts courus (note 12)	74 309	66 551
	119 348	90 983
EMPRUNTS TEMPORAIRES (note 13)	1 673 546	1 582 333
DETTE À LONG TERME (note 14)	2 395 981	2 131 383
	4 188 875	3 804 699
AVOIR		
Capital d'apport	334 727	299 834
Excédent	741	-
	335 468	299 834
	4 524 343	**4 104 533**

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 17)

ÉVENTUALITÉS (note 18)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	741	(20 778)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
(Gain) Perte sur aliénation d'immobilisations	(164)	62
Réduction de valeur d'immobilisations	-	20 504
	577	(212)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	23 251	17 230
Liquidités provenant des activités d'exploitation	23 828	17 018
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	358 640	355 484
Remboursements de la dette à long terme	(94 042)	(229 064)
Capital d'apport	28 117	22 796
Emprunts temporaires - net	91 213	878 344
Liquidités provenant des activités de financement	383 928	1 027 560
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(196 492)	(101 152)
Produit d'aliénation d'immobilisations	490	176
Créances à recevoir:		
Augmentation des créances	(699 682)	(1 255 439)
Encaissements	482 259	315 319
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(413 425)	(1 041 096)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(5 669)	3 482
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) AU DÉBUT	634	(2 848)
(CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) ENCAISSE À LA FIN	**(5 035)**	**634**

1. CONSTITUTION, OBJETS ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée en 1974 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, de construire, de transformer, de détenir, d'administrer, d'entretenir, de réparer, de louer et d'aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des régies régionales tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

La Corporation assure l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux et voit au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux. De plus, la Corporation voit au financement des activités des établissements et des régies régionales du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf deux qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles que les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains et bâtisses

Les projets de construction et de réfection de grande envergure de la Corporation ainsi que les acquisitions d'immobilisations doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Les acquisitions et les projets de construction et de réfection, lorsque terminés, sont financés par des emprunts à long terme. Le remboursement du principal et des intérêts de ces emprunts est acquitté annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Financement des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement

Les études d'avant-projet ainsi que les projets de construction et de réfection de grande envergure des établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

La Corporation a recours à des emprunts temporaires pour financer ces projets. Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci finance le projet à long terme.

La Corporation a également recours à des emprunts temporaires pour financer les études d'avant-projet. Lorsque les projets se réalisent, le capital et les intérêts de ces emprunts temporaires sont financés à long terme de la même façon que les autres coûts des projets de construction et de réfection auxquels ils se rapportent. Lorsque les projets ne se réalisent pas, le capital et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés par le gouvernement.

Financement des projets de construction et de réfection ainsi que de l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux

Les régies régionales de la santé et des services sociaux autorisent et financent des projets de construction et de réfection de moindre envergure ainsi que l'acquisition du mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation a d'abord recours à des emprunts temporaires puis à des emprunts à long terme pour financer ces projets. Le ministre de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser le capital et les intérêts de ces emprunts à long terme.

Financement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux relatif à des activités de fonctionnement, à des immobilisations, aux coûts du programme de départs volontaires et aux coûts de transition découlant de la transformation du réseau

Les établissements ont recours à des emprunts auprès de la Corporation pour financer le paiement de dépenses courantes de fonctionnement, de dépenses en immobilisations, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

Ces emprunts sont faits avec l'autorisation préalable de la régie régionale ou du ministère selon les modalités et conditions qu'ils déterminent. Le principal et les intérêts sont remboursés à la Corporation par les établissements.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Créances à recevoir - Financement des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Les créances à recevoir incluent les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les frais de gestion ainsi que les frais de financement à court terme. Ces frais de gestion et de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement pour les projets autorisés par le gouvernement ou jusqu'au moment où la Corporation finance à long terme les projets autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux.

Les coûts des études d'avant-projet présentés aux créances à recevoir incluent également les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le gouvernement si les projets ne se réalisent pas.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût et de l'évaluation municipale. Dans les cas où le coût d'acquisition d'une immobilisation est supérieur à l'évaluation municipale et que la valeur des avantages économiques futurs qui s'y rattachent

est inférieure au coût, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite jusqu'à concurrence de l'évaluation municipale. La réduction de valeur d'immobilisation est imputée aux opérations de l'exercice.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses, les frais de gestion, les frais de financement à court terme et les frais d'escompte et d'émission de la dette à long terme lors d'un premier financement. Les frais de financement à court terme sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les coûts des travaux de réfection aux deux immeubles que la Corporation administre sont financés à même les revenus nets générés par l'exploitation de ceux-ci et sont inscrits aux opérations de l'exercice.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable et de la valeur de réalisation nette.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Subventions

Les subventions accordées par le gouvernement du Québec sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception de celles relatives au remboursement du capital des dettes à long terme contractées pour le financement des immobilisations qui sont inscrites lors de leur encaissement.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. La majorité de ces dépenses est facturée par le ministère à la Corporation à titre de frais de gestion.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de construction sont capitalisés aux projets en cours au poste immobilisations lorsqu'ils concernent les projets de la Corporation. Ils sont capitalisés aux créances à recevoir lorsqu'ils concernent les projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement.

Les frais de gestion facturés relatifs aux activités de financement sont imputés aux opérations de l'exercice lorsqu'ils concernent des frais de financement non capitalisés. Ils sont capitalisés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection aux postes créances à recevoir et immobilisations lorsqu'ils concernent des frais de financement capitalisés.

Autres dépenses imputées

La Corporation impute une partie de l'excédent du coût des autres dépenses sur les autres revenus aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection dans la même proportion que les intérêts sur emprunts temporaires.

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 24 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
5. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS - NET		
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME		
Obligations	58 867	60 381
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	113 556	106 715
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 845	4 876
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec	2 684	2 620
Solde de prix de vente de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	682	736
Autres hypothèques immobilières	1 676	2 169
	182 310	177 497
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES		
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec	34 536	10 341
Emprunts du gouvernement du Québec	1 378	1 667
Autres emprunts temporaires	49 414	28 793
	85 328	40 801
Moins:		
Intérêts sur emprunts temporaires imputés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	34 824	22 955
	50 504	17 846
	232 814	**195 343**
6. FRAIS DE GESTION - NET		
Frais de gestion facturés par le ministère de la Santé et des Services sociaux	4 053	3 448
Moins:		
Frais imputés aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	3 873	3 333
	180	**115**
7. AUTRES DÉPENSES - NET		
Frais de fiduciaire des emprunts	109	120
Frais relatifs à l'informatique	17	-
Honoraires professionnels	120	-
Autres	25	10
	271	130
Autres revenus	(7)	(3)
	264	127
Moins:		
Autres dépenses imputées aux études d'avant-projet et aux projets de construction et de réfection de la Corporation et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	111	74
	153	**53**

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
8. REVENU DE LOCATION - NET		
La Corporation administre deux de ses immeubles qu'elle loue principalement à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.		
REVENUS		
Loyers:		
De base*	1 277	1 465
Additionnels	451	464
Stationnement	398	429
Autres	144	92
	2 270	2 450
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	97	124
Chauffage	94	95
Électricité	389	367
Entretien et réparations	689	468
Assurances	25	37
Sécurité	187	299
Stationnement	82	91
Divers	22	10
	1 585	1 491
REVENU DE LOCATION - AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	685	959
Travaux de réfection	108	1 171
REVENU (PERTE) DE LOCATION - NET	**577**	**(212)**

* Considérant que le financement du coût d'acquisition d'un des deux édifices administrés par la Corporation doit s'autofinancer à même les revenus de location, des loyers de base ont été comptabilisés à titre de contributions des locataires comme suit:

- 0,1 M$ (1998: 0,1 M$) à l'état du capital d'apport pour la partie capital;
- 0,4 M$ (1998: 0,3 M$) à l'état des opérations et excédent pour la partie intérêt.

	1999	1998
9. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement des:		
Intérêts sur dette à long terme	57 010	55 709
Intérêts sur emprunts temporaires	(1 329)	(50)
Frais de gestion	26	29
Autres dépenses	24	13
	55 731	**55 701**

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	

10. CRÉANCES À RECEVOIR

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Financement des projets de construction et de réfection ainsi que de l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux[1]	1 854 846	1 721 306
Financement des études d'avant-projet en cours[2]	9 812	4 840
Financement du coût du programme de départs volontaires et des coûts de transition découlant de la transformation du réseau, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par le gouvernement[3]	517 376	590 044
	2 382 034	2 316 190

ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Financement des projets de construction et de réfection autorisés par le gouvernement[2]	508 069	490 574
Financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement[2]	79 289	129 911
Financement d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations, taux d'intérêt fixé en fonction du coût des emprunts temporaires et modalités de remboursement variables déterminées par les régies régionales	271 056	86 350
	858 414	706 835
	3 240 448	**3 023 025**

1 Ces créances seront encaissées au même rythme que le remboursement des emprunts auxquels elles se rapportent.
Des créances de 1 802,2 M$ (1998: 1 594,3 M$) concernent des emprunts dont les taux d'intérêt varient entre 4,75 % à 12,5 %. Ces emprunts viendront à échéance entre 2000 et 2021.
Des créances de 52,6 M$ (1998: 127 M$) concernent du financement temporaire.

2 Ces créances sont financées par des emprunts temporaires. Les modalités de remboursement de ces créances sont appariées avec le paiement du financement temporaire s'y rapportant.

3 En avril 1998, la dette des établissements envers la Corporation relative au coût du programme de départs volontaires et aux coûts de transition découlant de la transformation du réseau a été transférée au gouvernement du Québec.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	

11. IMMOBILISATIONS

Immobilisations louées:		
Terrains	73 513	62 716
Bâtisses	876 081	848 877
Projets en cours de construction et de réfection	275 827	110 312
	1 225 421	1 021 905
Immobilisations destinées à la vente:		
Terrains	754	1 114
Bâtisses	1 180	1 394
	1 934	2 508
	1 227 355	**1 024 413**

12. INTÉRÊTS COURUS

Société d'habitation du Québec	1 976	1 950
Fonds de financement du gouvernement du Québec	48 214	43 621
Commission de la santé et de la sécurité du travail	159	173
Gouvernement du Québec	-	116
Autres emprunts	23 960	20 691
	74 309	**66 551**

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Fonds de financement du gouvernement du Québec	749 000	662 877
Gouvernement du Québec	-	200 001
Autres emprunts	924 546	719 455
	1 673 546	**1 582 333**

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont été confiés à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, ainsi que pour le financement temporaire de ses propres échéances obligataires en attente de refinancement, la Corporation a contracté des emprunts temporaires au montant de 82,1 M$ (1998: 193,1 M$).

De plus, des emprunts temporaires au montant de 1 591,4 M$ (1998: 1 389,2 M$) ont été contractés pour le financement:

- des projets de construction et de réfection ainsi que certaines acquisitions d'immobilisations de la Corporation;
- des études d'avant-projet ainsi que des projets de construction et de réfection des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par le gouvernement;
- des projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition de mobilier et d'équipement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux autorisés par les régies régionales pour lesquels la Corporation procédera à un financement à long terme;
- d'activités relatives au fonctionnement et à des immobilisations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les coûts du programme de départs volontaires et les coûts de transition découlant de la transformation du réseau.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
14. DETTE À LONG TERME*		
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec**		
4,75 % à 14,65 %, échéant de 2000 à 2019	612 349	578 199
Sans intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 180 % (taux effectif de 10,24 % à 11,65 %) échéant de 2002 à 2015	38 500	38 500
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,25 % à 10,24 %, échéant de 2000 à 2021	1 627 070	1 395 376
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 5,875 % à 8 %, échéant de 2018 à 2032	59 508	59 927
Hypothèques immobilières remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement et garanties par des immobilisations d'une valeur comptable de 114,9 M$, 6,875 % à 8 %, échéant de 2020 à 2030	34 609	34 074
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 7,50 %, échéant en l'an 2007	8 521	9 279
Autres hypothèques immobilières garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec et par des immobilisations d'une valeur comptable de 9,2 M$, 10,66 % à 11,25 %, échéant en l'an 2005	15 424	16 028
	2 395 981	**2 131 383**

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Fonds de financement du gouvernement du Québec	Société d'habitation du Québec	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Autres	Total des versements	Remboursements devant faire l'objet d'un refinancement	Versements nets
	(en milliers de dollars)						
2000	207 176	468	816	145 467	353 927	222 098	131 829
2001	237 231	502	877	138 285	376 895	243 336	133 559
2002	65 083	540	943	143 613	210 179	95 877	114 302
2003	219 912	580	1 013	41 412	262 917	181 617	81 300
2004	303 248	624	1 089	25 097	330 058	267 857	62 201

* Considérant que les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec à cette fin, les versements échéant en deçà d'un an ne sont pas présentés au passif à court terme.

** Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec constitué pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 183,0 M$ au 31 mars 1999 (1998: 169,1 M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

15. VIREMENT DU CAPITAL D'APPORT AU DÉFICIT

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la Corporation, un virement de 15,4 M$ a été effectué le 31 mars 1998 du capital d'apport au déficit afin de combler le déficit résultant de la réduction de valeur d'immobilisations.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement temporaire, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêt. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	1999		1998	
	(en milliers de dollars)			
	Juste Valeur	Capital contractuel	Juste Valeur	Capital contractuel
Ventes	191	725 000	(23)	530 000

Le placement temporaire de 0,5 M$ (1998: 0,5 M$) est donné en garantie de certains contrats.

18. ÉVENTUALITÉS

Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles ; toute perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Dans le cadre de la réforme de la comptabilité gouvernementale annoncée par le ministre des Finances dans le Discours sur le budget du 31 mars 1998, l'Assemblée nationale adoptait le 17 juin 1999 le projet de *Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec* (projet de loi no 53) qui prévoit que la Corporation d'hébergement du Québec devient une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

Cette loi entraînera une restructuration administrative et financière de la Corporation au cours du prochain exercice.

20. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Les systèmes informatiques sensibles aux dates peuvent entraîner des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Corporation d'exercer normalement ses activités.

La Corporation a mis en place un plan de correction pour remédier à cette incertitude. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.